Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 137 (1992)

Heft: 9

Artikel: Politique de sécurité et défense militaire : une nouvelle orientation

indispensable. 1re partie

Autor: Carrel, Laurent François

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-345226

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Politique de sécurité et défense militaire: une nouvelle orientation indispensable. 1

Par Laurent François Carrel¹

1. Les objectifs de la politique de sécurité, la stratégie et les moyens

Le Rapport 90 sur la politique de sécurité confirme les objectifs de celle-ci en se référant à l'article 2 de la Constitution fédérale et formule deux accents nouveaux: protéger la population et ses bases existentielles et contribuer à la stabilité internationale, principalement, en Europe.

Cette adjonction confirme la volonté de protéger la vie et ses fondements contre les conséquences de menaces politiques, contre les catastrophes naturelles ou dues à la civilisation. En outre, en contribuant au maintien de la paix, à la maîtrise de crises et à l'élimination de causes de conflits, nous contribuons à l'établissement d'une stabilité internationale.

La défense militaire contribue à la réalisation des cinq objectifs de la politique de sécurité, toutefois l'objet et l'importance de sa participation sont différents. «Assurer la paix dans l'indépendance, maintenir la liberté d'action et défendre le territoire national», voilà

trois objectifs qui déterminent la mission de notre armée dans un sens classique. En effet, la liberté d'action implique que nous possédions les moyens de résister à des pressions externes et de défendre le territoire national; c'est une tâche indissociable de la souveraineté de l'Etat.

Si l'article 2 de la Constitution fédérale reste le fondement des objectifs de la politique de sécurité de la Suisse, il n'en demeure pas moins que son contenu doit être redéfini et son sens approfondi. Il convient de se demander ce que signifient, dans le contexte d'une collaboration économique et politique plus étroite et dans le réseau d'interdépendance des communautés européennes, des notions telles que l'indépendance de la patrie contre l'étranger, la souveraineté et l'intégrité de l'Etat. La neutralité armée, les droits et les devoirs de l'Etat neutre, sa politique dans ce domaine, toutes ces questions devront faire l'objet d'une discussion et leur définition devra être précisée.

Le groupe de travail qui étudie les problèmes de la neutralité suisse a essayé, dans son rapport intitulé La neutralité suisse sur le banc d'essai, de formuler les premières réponses à ces questions (mars 1992).

1.1. La stratégie de sécurité

En vue de réaliser les objectifs de la politique de sécurité, le Conseil fédéral entend mettre en œuvre les moyens suivants:

- la promotion de la paix grâce à une coopération solidaire et à l'aide apportée à d'autres Etats;
- la prévention de la guerre grâce à la capacité de défense;
- l'utilisation des moyens de la politique de sécurité en vue de la sauvegarde des conditions d'existence;
- une préparation et une disponibilité adéquates.

Dans le nouveau contexte, l'ancienne stratégie à deux composantes, la composante dynamique, dirigée vers l'extérieur, et la composante statique, destinée à préserver, est devenue explicitement une stratégie multiple. Comment la réaliser?

1.2. Les moyens de notre politique de sécurité

L'ensemble cohérent des moyens, qui doivent nous

¹Docteur en droit, avocat et responsable du domaine «stratégie» à l'Etat-major de l'instruction opérative.



Dans les années qui viennent, la Suisse sera-t-elle amenée à participer à un réseau d'alerte au niveau du continent. lci un AWACS.

permettre d'atteindre nos objectifs en matière de politique de sécurité, garde le nom de *Défense générale*. A notre avis, ce terme est trop restrictif; on aurait pu montrer, en choisissant une désignation nouvelle, qu'il ne s'agit pas seulement de l'ensemble des mesures en vue de la défense et de leur organisation, mais aussi d'une politique active et

systématique en vue de promouvoir la paix dans un contexte européen de solidarité.

Pour maîtriser l'éventail complet des tâches, il est prévu de faire appel à l'engagement combiné de moyens auxquels sont attribués des fonctions multiples: la politique étrangère, l'armée, la protection ci-

vile, la politique économique et la politique économique extérieure, l'approvisionnement économique du pays, la protection de l'Etat et l'information.

Compte tenu du fait que tous les domaines de la politique de sécurité contribuent aussi bien à la promotion de la paix, à la prévention de la guerre et à la sauvegarde des conditions d'existence, la coordination entre les moyens civils et militaires est encore plus étroite à tous les niveaux qu'auparavant. Au premier plan des fonctions de coordination figurent dès lors l'harmonisation des mesures et l'engagement optimal des moyens.

2. La mission de sécurité de l'armée

La nouvelle formulation de la mission de l'armée comprend trois parties. En y regardant de plus près, on s'aperçoit que les quatre éléments de l'ancienne mission sont toujours contenus dans la nouvelle formulation. Seule nouveauté, le premier point:

- 1) promotion de la paix;
- 2) prévention de la guerre et défense;
- 3) aide d'urgence à titre de contribution à la sauvegarde des conditions d'existence.

2.1. La promotion de la paix

A juste titre, le Conseil fédéral est d'avis que notre volonté de participer à la création d'un ordre international stable et pacifique exige de nous une coopération et une disponibilité plus élevées et des efforts supplémentaires en vue de maîtriser les crises internationales. Quelles peuvent être concrètement ces tâches prioritaires de l'armée?

- Participation à des opérations internationales de maintien de la paix. Outre l'appui matériel à de telles opérations et l'engagement d'observateurs, il est prévu également d'offrir les services de contingents de casques bleus.
- Participation au développement des mesures de confiance et de sécurité dans le cadre de la CDE, à la vérification de traités et au contrôle de l'armement, engagement renforcé dans le cadre de la Conférence pour la sécurité en Europe (CSCE).
- Le Conseil fédéral exprime également l'idée de participer à des actions transfrontalières, par exemple dans le cadre d'un organisme d'aide en cas de catastrophe européen, et de créer les bases nécessaires à cet effet.
- Conseils en matière de doctrine défensive et de structures de milice, protection de conférences internationales, etc.

Voilà les possibilités d'action de l'armée. Tous ceux qui connaissent la structure, l'équipement et l'instruction de notre armée seront d'accord pour dire que cette mission de soutien à



La situation: les tensions au Proche-Orient peuvent dégénérer en conflits armés qui toucheraient directement ou indirectement le «vieux continent». lci la frontière entre Israël et le Liban à Metula.

la promotion de la paix peut et doit être remplie par quelques spécialistes peu nombreux du DMF ou par des formations spéciales de volontaires de notre armée de milice. La promotion de la paix ne saurait être une tâche primaire de notre armée dans le sens d'une intervention active à l'extérieur du pays. En revanche, l'armée doit reconnaître le rôle prépondérant de la politique étrangère, qui est le moyen stratégique permettant de réaliser une politique active du Conseil fédéral en faveur de la paix. Il convient de rester modeste. pour la bonne raison que des aspirations trop élevées d'influences matière possibles de l'armée en faveur de la promotion de la paix sont une illusion et risquent de donner des arguments à ceux qui prétendent que nous jouons sur les mots et qu'en donnant un caractère prioritaire à des tâches de ce genre

nous cherchons à faire oublier que l'armée est en premier lieu un instrument de combat.

Certes, il est indiscutable que l'armée doit soutenir notre politique étrangère en participant aux tâches de promotion de la paix. Cependant, la question qui se pose aujourd'hui est de savoir si nous pouvons justifier le maintien d'un instrument de combat aussi coûteux et aussi bien instruit en vue de contribuer à la stabilité et à la paix en Europe? Faut-il maintenir en permanence, à cet effet, une capacité suffisante de défense par les armes de notre territoire, de notre espace aérien, de nos transversales de communication et de nos ressources en énergie? Notre réponse est que nous ne voulons pas devenir une lacune dans un futur système de sécurité européen et ne pas être des resquilleurs qui profitent des autres

RMS N° 9 — 1992

pour assurer leur propre sécurité.

2.2. Prévention de la guerre et défense

Les arguments et les thèses visant à faire de la capacité de défense l'élément principal permettant de tenir un conflit armé à l'écart de notre pays sont repris de l'ancienne conception et constituent la pièce de résistance de notre politique de sécurité, même si le Conseil fédéral attire l'attention sur le fait que la situation actuelle relègue ce rôle à l'arrière-plan de la stratégie politique. Contrairement à ce qui se passe dans le contexte des missions de promotion de la paix et d'aide, l'armée porte seule la responsabilité de la mission de prévention de la querre et de défense.

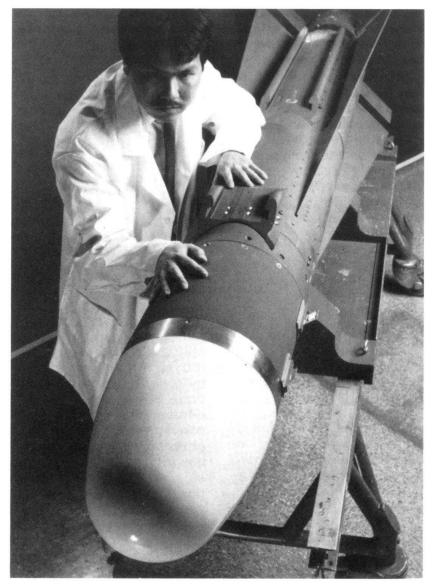
Dans le but de rester crédible, le plan directeur de l'armée exige l'harmonisation entre les moyens, les ressources, les objectifs et la mission. Les objectifs de la politique de sécurité ne pourront être atteints qu'en conservant la liberté d'action et la souveraineté du territoire ne sera respectée qu'au moyen du contrôle de l'espace aérien. En renonçant à une aviation performante, on renoncerait dans une large mesure à une défense au sol efficace et à la protection de la population.

Les missions de promotion de la paix et de sauvegarde des conditions d'existence étant des missions complémentaires, la discussion publique et la critique se concentrent sur la mission principale de l'armée, la prévention de la guerre et la défense, mission qui a non seulement perdu son importance aux yeux de certains, mais qui serait complètement dépassée depuis la fin de la guerre froide en Europe, selon d'autres.

On aurait souhaité que le Rapport 90 sur la politique

de sécurité réserve une place à l'étude prospective et fondamentale du sens et des tâches de notre armée et des armées en général, en raison de la disparité des points de vue et de la désécurisation qui gagne l'armée.

En effet, de telles considérations ont leur place au niveau de la politique de sé-



La prolifération de systèmes d'armes toujours plus sophistiqués dans des régions instables impliquent des risques pour l'Europe et pour la Suisse. (Photo Aircraft Company)

curité et non de celui du plan directeur qui constitue le cadre référentiel à long terme pour l'engagement et la modernisation de l'armée et qui se fonde explicitement sur la politique de sécurité.

Il en va notamment d'une question fondamentale de la politique de sécurité qui est déterminante pour la capacité et la volonté de défense: celle de savoir si le peuple suisse reste convaincu de la nécessité d'une armée bien instruite et bien équipée ou si, au contraire, cette conviction est en voie de disparition?

2.3. L'aide d'urgence: une contribution à la sécurité

La vulnérabilité croissante de notre société moderne nous incite à faire appel aux moyens de la politique de sécurité pour assurer la sauvegarde des conditions d'existence. De nouvelles menaces qui mettent en échec les possibilités civiles doivent en effet être maîtrisées. Des catastrophes de grande envergure, causées par la nature ou par la civilisation, exigent l'engagement de formations militaires spécialisées. L'armée et la protection civile ont une nouvelle tâche: celle de fournir de l'aide et d'assumer la responsabilité opérative lors d'événements de dimension régionale ou nationale.

En outre, même si le rapport sur la politique de sécurité n'en dit mot, il n'en demeure pas moins que, selon l'article 2 de la Constitution, l'armée doit être équipée et instruite de manière à être en mesure, dans le contexte constitutionnel et légal actuel, d'intervenir à l'intérieur en respectant la primauté de la conduite politique et le principe de la proportionnalité des moyens.

L. F. C.

(à suivre)

BANCA DEL GOTTARDO BANQUE DU GOTHARD GOTTHARD BANK

Viale S. Franscini 8 6901 Lugano 12, rue de Rive 1211 Genève 3 1, avenue du Théâtre 1000 Lausanne 2

Gottardo

Bellinzona, Chiasso, Locarno, Zurich, Luxembourg, Nassau

